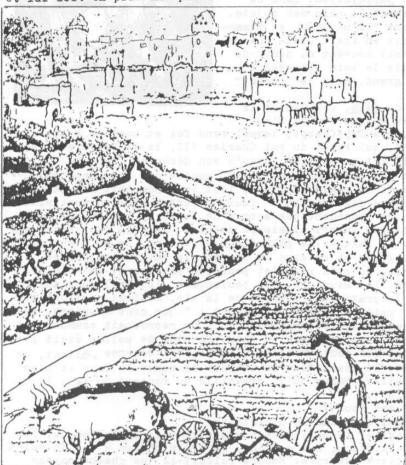
MERVENTAIS

" L'idée que tout a été dit, et qu'il n'y a plus rien à trouver " est sans doute la plus sotte des idées....."

MERVENT, aont nous vous avons conté l'histoire depuis ra création, va connaître pendant le Moyen-Aze, un lustre, une notoriéte qu'il ne connaîtra plus.....

La gravure ci-contre n'est certes pas la réplique exacte de notre village et de son château à cette époque. La gente paysanne que l'on y voit, travaillant aux labours, aux cultures potagères, à la vigne....etc. éffectue e les tâches quotidiennes comme uans chaque province. La richesse fondamentale du royaume, était alors essentiellement foncière et paysanne. L'économie anémiée depuis quelques décénnies démarrait.

Avec la terre que le seigneur alloue aux paysans, sont joints en régle générale des dons d'outils et de bétail. En échange de quoi le paysan paie à son seigneur le "cens" et lui doit en plus une partie des revenus de la terre qu'il cultive. Le seigneur a



donc intérêt à favoriser le morcellement de son domaine et si nous pouvions reconstituer la carte exacte des fiefs donnés ou reçus, elle apparaitrait tel un puzzle, faite d'innombrables petites portions de terre car, plus de portions : plus de teneurs : encore plus de revenus pour le seigneur.

Relevant du fief dominant de Mervent, on dénombre
120 fiefs et plus.....Ceux-ci,
relevés et datés aux alentours
de 1450, éxistaient pour certa
tains, depuis plus de deux siècles. Cependant, d'autres fiefs
n'ont pu être cités, car les
" ressorts judiciaires " (écrits
les concernant) ont été détruits

Le 26 Mai 1793, les insurgés de Fontenay-le-Peuple en avaient fait un immense feu de joie sur la place publique, dans l'espoir de détruire ainsi la totalité des procédures entamées contre beaucoup d'entre eux, procédures qui duraient parfois depuis plusieurs générations.

En 884, dans une charte de Charles le Gros, apparait pour la première fois le mot " fief ". Il vient du saxon féod : 'fée ' qui veut dire

salaire et' od ' qui veut dire bien. Un fief est un bien, une possession donnéeau vassal (veut dire justement "homme de fief") par son suzerain qui bénéficie des revenus. Avant de prendre possession de son fief, tout nouveau vassal doit rendre foi et nommage à son seigneur au cours de la cérémonie d'investiture.

D'ailleurs, un fief n'est pas seulement une terre, mais désigne aussi tout office procurant un revenu. Pour exemple : il est fait mention en IISI dans une transaction d'un Guillaume Seguin qui se réclame de la charge " de queux " (maitre de cuisine) que ses ancêtres avaient possédée à titre de fief ou bénéfice.

Les moulins qui sont des éléments du domaine rural, se présentent sous le même aspect juridique. Ils sont nombreux à Mervent. (nous en reparlerons) la bâtisse et les terres attenantes au moulin, sont des fiefs qui dépendent du seigneur dominant, lequel seigneur concédait ces établissements à des meuniers, à leur descendance, contre une redevance appelée "Vérolie ". Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie ". Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie ". Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie ". Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie ". Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie ". Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " vérolie " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance, contre une redevance appelée " . Elle était payée sur les grains moudance de moulin, en nature, ou en numéraire :

blé, farine, anguilles, ou deniers (monnaie). Le meunier conservait à son profit un partie des grains à moudre apportés au moulin. Ce profit sercle plus que Subatanciel Le meunier est un personnage important au sein de la communauté et son office très recherché, est surveillé strictement. Toute construction d'un moulin sans l'accord du seigne r est sanctionnée par la destruction de l'ouvrage.

Le monopole des moulins était . pour les assujettis une source de graves inconvénients. Le paysan devait attendre parfois longtemps que son tour fut venu pour faire moudre son blé. L'exemption de moudre ailleurs qu'au moulin banal de la seigneurie n'était accordée qu'à prix d'argent, ainsi que le " desgrain " qui était le droit de moudre avant les autres. D'un autre coté, le transport du grain au moulin comportait bien des risques. Les paysens étaient en effet exposés aux brigandages. Les châtelains eux-mêmes parfois les maltraitaient et s'emparaient de leurs chargements.

Le four banal a la même juridiction. Dans ce four devait être cuit collectivement le pain des sujets. Le seigneur décidait " l'ouverture " d'un four, en firmançait la construction et l'érigeait en fief. Cette ouverture d'un four banal s'accompagnait souvent du droit de prendre dans la forêt seigneuriale le bois nécessaire au chauffage. Le profit était plus grand, mais le " cens " plus important.

Nous avons un " aveu " de 1446, concernant le fief du four de Mervent, cet aveu est au nom du Sieur Henry Hansquier, écuyer, seigneur de Puy-Chabot, lequel rend foi et hommage à son suzerain le connétable de Richemont, qui reçut du roi Charles VII, le 24 Octobre I425, Mervent et ses sous-fiefs dont il fut possesseur jusqu'à son décès en 1458.

Exception est faite de cuire son pain dans son logis, contre une redevance extrémement élevée appelée " fournage ". En régle générale, tout le monde cuit son pain au four banal. Il y en a un dans chaque fief portant " feux " c'est-à-dire où sont sises des maisons habitées. Celles-ci ne possédent pas encore de four, ni intérieur, ni extérieur, il faudra pour cela attendre encore plusieurs siècles. Dans le four banal son cuitaplusieurs sortes de pains : le faitis, le pain fleur de farine, le pain choine, le pain de chapitre fait avec du gruau et réservé au clergé, le pain de coquilles, le pain d'amendement pour les écuyers, le pain réboulet pour les pauvres et le main de ménage que l'on fabrique soi-même. Les meuniers, les boulangers, les tailleurs auxquels chacun avait à faire dans la pratique ordinaire de la vie, étaient particulièrement visés par les quolibets du " petit peuple ". On disait : " Que cent meuniers, cent boulangers, cent tailleurs, faisaient trois centsvoleurs ". On reprocnait communément au boulanger d'employer de faux poids pour peser le pain. Un code de police était pratiqué et les peines qui frappaient les contrevenants étaient fort sévères , Cllant, de la confiscation de la marchandise, la démolition ou l'ordre de murer le four et bien plus grave encore, la perte du métier. Parce qu'il travaille au contact du feu, le boulanger est surnommé " le diable ".

" Campé devant mon four "

" J'endure autant de mal que dans un purgatoire " Il n'est pas difficile d'imaginer le petit monde grouillant de cette époque. Les allées et venues pour se rendre aux fours, aux moulins, le grain chargé à dos de mule5 qui suivent bien souvent des sentiers escarpés. Encore fallait-il que chaque paysan



étaient plus ou moins oraticables, bien que les feudataires soient tenus de les entretenir. Ils suivaient en régle générale les cours d'eau, ou traversaient pa forêt allant a'un hameau h l'autre.

<u>Le Péage</u> est dû pour emprunter certains chemins, traverser une seigneurie, XIIIè souvent délimitée par des cours d'eau qui necéssitent parfois le passage d'un pont (pierres ou bois). Le <u>Pont Barot</u>, à la limite de Mervent et Foussais, veut justement dire "octroi, frontière ".

Le vieux Pont des Ouillières, (ci-contre) actuellement submergé par les eaux du barrage éxistait-il déjà et comment se présentait-il ?

La charge qu'assume le responsable du 'péage 'est accordée en fief comme celle de <u>prévô</u>t, appelé aussi "Prévôt fermier "chargé de percevoir pour son seigneur les multiples redevances. Il reçoit également une terre où il s'installe avec sa famille. La <u>Prévoté de Vouvant</u> (lieu-dit) dépendait du fief dominant de Mervent. Le prévôt retient pour lui une part des redevances qu'il recueille pour le seigneur. Entre autre le "fouage "dû par chaque chef de famille, même si plusieurs ménages vivent dans le même foyer appelé aussi "feu ". Ces fiefs et ces multi-fiefs pouvaient

seigneurie, le seigneur percevait encore un impôt : "l'acquêt ".

Mervent, était un fief dominant ayant droit de Haute Justice, duquel dépendait une multitude de sous-fiefs, puis ce fut une seigneurie, avant de devenir une baronnie Voici quelques-uns de ces sous-fiefs sur Mervent et à des lieues à la ronde.......

être vendus ou échangés entre sujets. A chaque transaction faite dans l'étendue de sa

La carte au dos donne une idée de l'étendue de ces fiefs.
-Puy-Chabot (l'Orbrie) - Fief Ranconnais (Charzais qui date du Xè S.)

-Fief Réaumur (Réaumur)
-Fief Vignole(Xanton)
-Fief Susannet(la Caillère)
-Fief Vernon (Vouvant)
-Fief Cadroux(Antigny)
-Fief la Noue(Tardière)
-Fief Moreau (Faymoreau)
-Fief au Roi(St Cyr-Gâts)
-Fief Coulandre(Mareuil)
-Fief Liniers(St Valérien)
-Fief Cezais(c. Cezais)
-Fief des Basses Clergères

-Fief de la Tour-Sauvéré (St Hilaire-Loges)

-Fief de la Simonière (Bourneau)

-Fief de la Grange (Loges-Fougereuse)

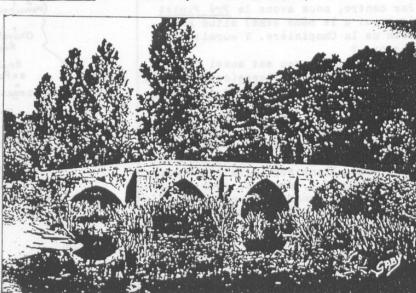
(Mouilleron)

-Fief de la Bironnière (St Martin-Lars)

-Fief Villeneuve (Bazoges)
-Fief Chantefoin (Monsireigne)

-Fief de la Roussellière, Sgrie (Cheffois) -Fief St Picq (Chapelle-nux-Lys)
-Fief de la Grange à la Bretille(Thouarsais-Bx) -Fief Coubaron (Poiré/Velluire)
-Fief de la Garenne(St Pierre du Chemin) -Fief St Martin(St Hilaire des Loges)
-Fief du Grand Fraigneau (Menomblet) -Fief de la Charonne (Pissotte)
-Fief des Vieilles Mottes(Nalliers) -Fief Pailly, Sgrie, (St Paul en Pareus)
-Fief de la Rocardière (Ste Gemme-Tallud) -Fief St Hylaire (commune de Voust)
-Fief St Thomas (de Fontenay) Sgrie -Fief de la Sablière (St Hilaire du Breuil)
-Fief Saut-de-Grelet (L'Orberie) -Fief de La Vau-Dieu Sgrie et chapelle (Bourneau)
-Fief Chavagnes, châtellenie (Chavagnes-les-R.) -Fief Chaillezais (Chaillé-les-Marais)
-Fief de la Broue (St Maurice-des-Noues) -Fief de la Petite Perrure (Mervent)
-Fief de la Motte d'Aunay, Sgrie (le Nay, Nervent) -Fief au Pré du Beugnon (Vouvant)
-Fief de la Citardière, Sgrie (St Pierre-Vieux, Maillezais) -Fief de Chassenon, châtellenie
-Fief de la Citardière, Sgrie (Mervent) -Fief de la Motte de St Thomas, Sgrie (Mervent)
Certains de ces fiefs aux limites pourtant bien définies, mais encastrés parmi d'autres, possessions, étaient souvent sujets à de nombreux litiges.

C'est le cas du <u>Fief de la Caillère</u> (de Fontenay) qui dépendait cependant du fief dominant de Mervent. Situé prés de l'église St Jean, il s'étendait par parties, sur diverses maisons, vignes et terres comprises entre le fossé des Horts, la Vendee (rivière), le ruisseau de Mérité et celui de Charzais, jusqu'à la fontaine du lieu, le chemin des Sauniers de Charzais, à la Croix-Augris, le carrefour de ce nom, le chemin Vert, l'enclôture des Jacobins (jardin des Jacobins) et le chemin des Loges (rue des Loges),



-Fief de la Socelière qui est une seigneurie (Payré)

Ce fief était érigé en seigneurie (d'aprés A. Bitton, arch. Fontenay); Jeanne de Chaulderier Dame de la Caillère, veuve de Jean Jousseaume, rend aveu

au Comte de Richemont seigneur de Mervent, le 18 Mai 1449 pour son fief et son hostel de la Caillère (de Fontenay).

L'Aveu est un acte par lequel un vassal reconnait quelqu'un pour son s'eigneur et vice versa, cet acte rendu généralement chaque année mentionne les dûs et relate les droits et devoirs de chacun.

D'autres fiefs ont disparus tel : Fief Beluteau, alias Bois-Beluteau, seigneurige mentionnée encore au XVIIIè S.. Actuellement aucun village, lieu ou ferme de gernom sur Mervent. Il en est fait aveu en I445 (arch. Vienne). En I55I, Aimery Girard Sgr de la Roussière aussi seigneur de Cutebray, rend aveu pour le fief Beluteau. En I673, l'aveu est de Louis-César de Pontoise, en I770, de Pierre-Claude Guinefault. Le dernieraveu est de I787, du : Sieur M. Guinefault. Il se peut que ce fief fut seulement une terre boisée.

Il en est de même pour le <u>Fief Pipe</u>t ou Pipot, seigneurie ayant droit de bassejustice. Il appartenait jusqu'à la Révolution à une famille Bernardeau puis par alliace aux Le Maignan. On retrouve fréquement ces deux familles dans les registres d'état-

Monsipeigne

Chavagneles Rea

Thouarsais

S' Sulpice en Paneds

Si.Cyr des Gats

· Bouildroux

Cuzais

Fontenay

te Comte

Dois

Redoux

Howitergn

enPapeds

Bazoges

la Caillères

S: Valerien

Niemtalse

4 LOPS

Houzeuil

St Haptin

Nalliers

Chaillé les

Marais

Henomblet

Antigny

Chambro

Vouvant

Orbrie

+ Pierre du

· Chemin

y morea

St. Laurs

St. Hilapre

ton

Haillezais

Pierre levieux

Of compage

desloges

civil de Mervent d'avant 1789. A ce jour nous n'avons pu localiser ce fief. Par contre, nous avons le <u>Pré Pipiet</u> (nom qui a le même sens) situé non loin de la Chopinière. Y aurait-il un rapport ?

En 1445, aveu est aussi rendu pour le Fief de la Plesse (de Mervent). Nous retrouvons le champ de la Plesse entre le village et le pont du Nay. Faisait-il partie de ce fief?

Ci-contre un aperçu des diverses localités, où l'on trouve des fiefs appartenant aux seigneurs de Mervent, dont nous allons reprendre l'histoire.

Notre but, étant de vous apporter le plus d'informations possibles, il se trouve que des élèments nouveaux viennent de nous être fournis par un descendant de nos seigneurs "Chabot "autrefois possesseurs de Mervent dont Lélusine est certes la plus connue à Mervent et Vouvant. Nous allons donc reprendre leur chronologie à l'époque de Guillaume Fier-à-bras Cte du Poitou, période où apparait "Pierre "présumé premier des Chabot. Nous nous excusons de ce report en arrière, qui nous parait cependant indispensable.

<u>Jes Chabot</u>, dont nous vous présentons le blason (page ci-contre) étaient déjà au XIè siècle de puissants seigneurs ce qui fait penser que leur

noblesse remonte à une date trés reculée. Le Bas-Poitou fut le berceau de cette famille dont le souvenir est conservé par les noms que portent diverses localités : la Chabociere (Bourneau), les Prés-Chabots, les Bois-Chabots, Puy-Chabot (l'Orbrie), Bourg-Chabot (St Maixent), la Tour-Chabot (Niort) etc...

SE VICE

Les archives que nous avons consulté ne garantissent pas faute de preuve, l'authenticité de l'origine du premier "Chabot ". On peut en retenir cependant l'explication suivante. Les historiens reconnaissent à Guillaume Fier-à-Bras comte du Poitou (qui tombe malade et fut soigné à Mervent voir bull. précédent) un seul fils légitime duillaume III. Fier-à-Bras, aurait eu un autre fils, illégitime, Pierre dit:

Seigneur des Fiefs Chabots. Ce Pierre aurait eu en venant au monde, la tête anormalement grosse, ce qui lui aurait fait donner le surnom de "chabot"

(un chabot est un petit poisson à grosse tête), devenu son patronyme par la suite.

les armóiries de la famille (voir blason) " portent comme une sorte de rébus,
trois chabots de gueules, nageant en amont, rangés deux en chef et un en pointe ".
Ces explications et le blason proviennent de la collection privée de l'un des descendants de nos seigneurs Chabot.

<u>Pierre</u>, epouse Béatrix de Pierre-Bruffiere (prés Montaigu). Il apparait dans différentes chartes de l'époque: ICO8 -ICO -ICO30. Pendant sa vie vers ICO30-ICO35 le Poitou subit une famine des plus catastrophiques. De Béatrix, il a : Guillaume l'ainé qui lui

succéde, Geoffroy et son frère puiné (né après) Guillaume marié à Aenors. Ces trois derniers en 1055 font don de " 160 aires de salines " à Humbert, abbé de Maillezais.

Guillaume Chabot I, baron poitevin, épouse Mahaut de Lusignan, soeur de Hugues VI, Sire de Lusignan dit "le Diable ".(cinq générations plus tard Eustache-Mélusine, sa descendante, épousera aussi un Lusignan). De Mahaut, Guillaume I a :Thibaud, mort sans postérité: Ithier, qui se consacrera à l'Eglise: Lezin, membre de la cour du roi Philippe I en IO72 et Pierre, le puîné, qui succéde à son père. Les revenus de l'église St Médard de Mervent, primitivement donnés lors de sa fondation au premier abbé de Maillezais par Fier-à-Bras, sont enlevés à la-dite abbaye et passent à Guillaume I, ainsi que la terre de Santon (Xanton). Ce baron Chabot qui en fut gratifié, porta pour ce fait, jusqu'à la fin de sa vie le pesant fardeau d'une excommunication.

Pierre Chabot I, dont nous savons malheureusement peu de choses, épouse Perronelle de la Tour du Pin.
Leur second fils Pierre dit "Pierre de la Tour "hérite, il semblerait, des biens de Sa mère. L'ainé, Thibaud I, succéde à son père sur les fiefs de Mervent. Pierre I et Pérronelle eurent deux autres fils : Airaud et Raoul. Pierre I, fit don aux pauvres de l'Hôtel-bleu (hôpital) de Montmorillon et du "consentement de tous les siens, sa femme, ses fils et pour le salut de l'âme de son père, sa mère et tous les siens ".... des bois et de la terre de Fougerolles, qu'il avait auparavant cédésed alleu à son second fils Pierre moyennant la somme de 50 sols ". Le 20 Décembre IO43, le Comte du Poitou abolit "certains droits et coutumes " que Pierre Chabot, seigneur de Mervent, levait injustement sur la terre de Marçay (Ste Radégonde) dont le seigneur est Raimond de Marçay.

Thibaud Chabot I, fils de Pierre I et de Perronelle (et non pas de Guillaume et d'Aenors comme nous l'avions dit dans le précédent bulletin), épouse donc Alix veuve de Mauléon et fille de Gérard seigneur d'Antigny, puis de Vouvant. Le Cte du Poitou Guillaume VI avait confisqué, pour cause de rebellion, la-dite cité à Hélie de Vouvant (qui en était le seigneur) et l'avait donnée à Gérard. Sa fille unique "Alix "apporte en mariage cette terre à Thibaud I, seigneur de Mervent.

En 1060, a l'époque de son mariage et du consentement de sa femme, Thibaud I abandonne aux religieux de Bourgueil, "les coutumes et cens "qu'il possède dans la paroisse de St-Laurg (orés Faymoreau) laquelle faisait partie de la seigneurie de Vouvant.

En 1070, il est témoin d'une donation faite à l'église de St Laurent en Gâtine.

Thibaud I, chevalier, seigneur de Vouvant et Mervent, se portait "avoue" du monastère de Maillezais. Comme tel, il devait assurer les droits de cette abbaye, veiller à la garde et à la conservation de ses biens, y rendre la justice et la protéger à la tête d'hommes d'armes, tout ceci, contre redevances diverses fortement onéreuses. Les abbés de Maillezais demandèrent à Juillaume-Jeoffroy, Cte au Poitou, à être libérés de ce droit d'avouerie et à rentrer en possession de certaines terres dont ils avaient été dépossedés au profit de l'aïeul de Thibaud I.

l'acte fut passé à Vouvant, le <u>VII des Ides d'Avril 1074</u>
Ce droit d'avouerie, donné puis repris aux seigneurs Chabot, ne pouvait qu'entrainer des différents entre eux et l'abbaye.
Malgré la décision du Cte Juy-Jeoffroy, <u>Thibaud I</u> prétendit conserver et conserva de fait sinon de droit l'avouerie ou garde sur Maillezais. Nous verrons sous Sebrand son fils, comment cette prétention fut contestée. Thibaud I mourut ayant atteint l'âge trés avancé de plus de 70 ans. Sa femme Alix et lui vivaient encore en IIOO. Ils eurent pour enfants:

" Garnier " qui mourut avant d'être marié. Il est cité ainsi lors d'une donation :

"Garnier et ses fréres "; Sebrand, qui héritera des biens de son pere et sera au fait des prétentions revendiquées contre Maillezais; ensuite viennent Briant et une fille, Béline. A la fin de la vie du vieux " Baron Thibaud ", leur père, une secousse tellurique chassa de chez eux les habitants de Ste Radégonde (D.S.) qui se réfugièrent " en forêt de Mervent " refusant de réintégrer leur logis aprés le séïsme. Ils s'installèrent dans une portion de forêt qui avançait à cette époque jusqu'en Gâtine, sur la paroisse (entre autre) de St Maixent de Beugné (à que Kms de Foussais/Payré).

Notons aussi qu'en IIOO, lors d'un hiver tardif, les vignes furent complétement détruites par les gelées d'Avril.

Nous reprendrons dans le prochain bulletin le récit de la vie des seigneurs de Mervent, avec Sebrand I.

Les VERRERIES de MERVENT

Intrigués par le nom donné à cette partie de la forêt de Mervent, MM. Iouis Erochet, B. Fillon, O. de Rochebrune, passionnés d'archéologie décident en février ISSB, de faire des recherches dans le Ténement des Verreries. Sur ce plateau de la forêt, situé au confluent de la Mère (rivière) et du ruisseau des Verreries Pierre-Blanche, ils ont découvert le fourneau central parfaitement au-dessus de four de verriers, des débris de creusets, et cent litres de " fritte" conservé d'un calcination préliminaire à laquelle sont soumises les diverses masorte de entrent dans la composition du verre : sable, chaux, carbonate de tières qui quels on ajoute d'anciens débris de verre. La partie conservée du soude auxde briques reliées entre elles par des tenons, artistement assemp four, faite mait une enceinte ovoïde, renforcée par un mur en maçonnerie blées, for-Les objets trouvés et la construction ont permis d'assurer que grossière. tait de l'époque gallo-romaine du IIIè siècle. Cette industriq le four das'est maintenue (nous l'avons déjà dit) pendant des siècles du verre tre forêt. D'autres découvertes l'ont prouvé dans ce même dans no-Les vestiges de fours dits " fours du Triage des Verreries ténement. aussi signalés par MM. Fillon et de Rochebrune. Ceux-ci ont été du Moyen-Age et ont complétement disparus lors de l'éxédataient de la route forestière Nº 1 et du Pont du Déluge vers cution Il en est fait mention dans divers écrits. 1865.

En 1331, une enquète est faite pour constater les de Jean Parthenay-l'Archevêque, Sgr de Mervent et Vouvant, sur les habitants du villadroits ge Lenay (Le Nay). Sur cette charte figure la signature d'un Sieur André lasge dit, " Gallot ", éxerçant la profession de verrier et habitant au-dit " Lenay ".

En 1378, Monseigneur Jean Duc de Berry, vint en son " païs de Poitou ". Il demeura plusieurs jours notamment à Niort et à Fontenay, " sa bonne ville " et le 26 Mai de l'an I378, Monseigneur Jean alla visiter la fabrique de verrerie de Mervent. Il est fait mention d'un des maistres verriers. " A Michiel Megret, le verrier, de la verrerie de Mervent, où Monseigneur a esté esbatre, voir faire les verres ".

En 1339, Parthenay-L'Archevêque, seigneur de Nervent, demande des ouvriers aux verreries de Mervent pour fonder les verreries de son domaine de Mouchamps.

En 1712, un autre four de verrier est établi au village de la Guillotière, d'aprés acte passé le 4 Mars 1712, entre le frère Barthélémy Fruchard, fondé de pouvoirs du couvent des Robinières (prés Epagne) et le Sieur Vincent Pobin.

En 1750, un autre atelier au moins fonctionnait encore au lieu-dit les " Hautes-Verreries ". Là, le 23 mai 1888, ont été fouillées les ruines de cinq fours qui ont révele la présence de produits vitrifiés. On y a trouve des " frittes " en abondance, des fragments de creusets, une sorte de crémaillère qui se trouvait à l'entrée d'un

fourneau, plusieurs gouttes de verre d'environ 170 g. pour la fabrication des bouteilles Il est certainement difficile aujourd'hui d'imaginer la vie de ces maistres verriers et de leurs ouvriers s'activant dans leur costume sommaire, le corps luisant de sueur dans l'atmosphère surchauffée des fours. Il leur faut retirer le sable de la rivière voisine, transporter la chaux (nous verrons que Mervent comptait de nombreuses carrières de calcaire avec lequel les chaufourniers fabriquaient la chaux), abattre et brûler le bois de la forêt qui procurait la cendre (celle-ci fournissait le carbonate de soude). Une quantité importante de bois de chauffage est coupée aux alentours, pour alimenter les foyers. Hiver, comme étè la chaleur demeure torride autour des fours en maçonneries doublés de briques ainsi que dans les ateliers où commence vraiment le travail du verre. Un ouvrier verse dans le creuset d'argile cuite, sable, chaux, cendres, et morceaux de verre en bonne proportion. L'allumeur de feu entretient le foyer. Il faut attendre la fusion des matières qui liée à la qualité des combustibles s'élabore dans le creuset surchauffé. L'ouvrier remue à l'aide d'une longue cuillère, la casse, la pâte en ébullition afin de retirer les scories qui montent à la surface des creusets. Quand le "fondeur "estime la pôte à point, il sonne la cloche pour avertir les ouvriers "souffleurs de verre ". L'heure varie chaque jour, ce peut être le soir, ce peut être l'aube car les éléments commandent le travail. Un ouvrier travaille devant chaque petite fenêtre du four (voir au dos, coupe d'un four) et introduit sa longue tige creuse pour prélever la pâte de verre (il la cueille), porte ensuite le tube à ses lèvres pour souffler. Au bout de la canne naît une grosse boule de verre qu'il façonne de son souffle en la tournant. En cours de fabrication les ciseaux enlèvent l'éxcés de verre, un seau d'eau est là tout prés pour refroidir les outils surchauffés.

Ce travail "d'Enfer " marque les ouvriers : brûlures diverses, front cuit par la chaleur du four, paupières rougies par le feu, graves lésions des poumons, veines saillantes que le fait de souffler gonfle anormalement. Au début, les ouvriers qui ha-

bitemaksur place construisent des huttes, puis plus tard des maisons de pierres prés d de leurs ateliers.

Ils y vivent
avec leurs femmes et enfants
formant ainsi
de vrais villages. La vie est
rude, le travail
pénible mais ils
sont fiers de
leur art, de le
leurs créations.

Cet état de verrier leur donne droit à un statut particulier d'homme libre, trés apprécié. Le métier de verrier en effet depuis 337, sous l'empereur romain Constantin, faisait partie des quelques professions privilégiées exemptes de toutes charges publiques, de banalités.

Plan du Foyer

Plan du Foyer

Plan de diverses briques

Souls en terre cuits

Coupe survant A.B.

Dessins afferents à un four de verriere de l'inspus galle remains brouve dans la ford de Mervent (Vasco)

Anso en terre vernissée

ayant pour but de faciliter à ceux qui les exerçaient les moyens de devenir plus habiles, d'initier leurs enfants à la pratique de leur art. Les verriers, grâce à ces avantages et protégé par la solidarité qui semble avoir éxisté entre eux du fait de leur isolement au fond des bois, conservèrent pendant huit siècles leurs précieux fourneaux traversant les civilisations romaine, franque, les invasions normandes et les léguant, comme un héritage sacré, à de nouveaux "gentilhommes "verriers jusqu'à la Révolution de 1789. Nous l'avons dit précédemment, il a été trouvé de nombreux témoignages de leur travail dans les nécropoles anciennes de St Médard (de Fontenay) le Langon, Grues vases en verre de formes trés variées d'un travail trés fin et très soigné.

Aujourd'hui, il faut bien chercher dans le sous bois du <u>Ténement des Verrerie</u> pour trouver les restes de ces anciennes fabriques. Il en reste quelques tumulus formés de terre mélée de pierres et de briques qui ont été visiblement surchauffées. Nous avons pu les voir grâce à deux connaisseurs de la forêt, anciens travailleurs des bois que nous remercions de nous avoir montré l'emplacement des anciens fours de verriers. Le travail du verre se retrouve encore en 1869 dans la région, puisqu'à cette époque, à Faymoreau, au lieu-dit "La Verrerie "éxistait une manufacture importante

ac houteilles. Lans cette petite usine, moderne comparée aux ateliers de Mervent fermés depuis la Révolution de 1789, le travail des ouvriers n'a plus rien de l'artisanat d'autrefois. Ces quelques rimes ont chanté les verriers.



sa longue tig

" Verrier, travaille avec ardeur ! " Au pays partout on te renomine; Ton art divin réjouit le coeur, Et met force et santé dans l'homme. Sans nul regret ni repentir Chacun te dit dessous la treille: "Qui fait le verre doit l'emplir. A toi l'éssai de la bouteille ! "

> Mr. L. Brochet, B. Fillon, O. de Rochebrune, ont eu à juste titre, raison de penser que le <u>Ténement des Verreries</u>, cachait dans son sol les vestiges de ces anciennes fabriques. Dans le livre " Poitou et Vendée " de Fillon et de O. de Rochebrune, ils décrivent leur découverte et éxpliquent :

" L'eau est facile à s'y procurer quoique les fours fussen placés sur le sommet d'un coteau élevé qui domine la gorge nittoresque du Déluge, les assises inférieures des fours ma-Coupe d'un four à verre du NP. connés en briques et celles des maisons apparaissent encore surde. Un ouverer, travaillant devant chaque petite fenire et introduisait sa longue tige pour préferer la les occupaient, Lorsqu'on opère des coupes, on rencontre ca au-densus du sol..... Les bois ont envahi la place qu'elles occupaient, Lorsqu'on opère des coupes, on rencontre ça et là des fragments de verre dont quelques-uns sont enfoncés plus avant en terre....."

Cette industrie fut sans aucun doute l'une des principales richesses de Mervent pendant de nombreux siècles et c'est avec intérêt que nous avons découvert ces tumulus éssayant d'imaziner ce que furent ces verreries, les plus importantes au Sud de : la Loire.....

Poêne Sur la forêt de Mervent, d'aprés C. Laudeteau

Suivons le vieux chemin qui conduit au village; C'est par la qu'autrefois je passais bien souvent; Pour descendre au moulin assis sur le rivage

Lu rapide torrent. Voici dans le vallon le ruisseau de l'Aulière Qui passe, en murmurant, prés de la Lézardière. Simple nid qui s'élève au penchant du coteau, Emergeant des lilas aux tiges embaumées, Les buissons odorants, des roses parfumées, Que la brise en jouant, fait incliner sur l'eau.

Vieux rochers, bois charmants et vous riche feuillage, Doux abris qui cachez, sous votre épais ombrage, Souvent un humble toit,

J'aime à revoir encore vos genets, vos pruyères, Les chênes argentés des champs des Argonnières, Lt les reflets, dans l'eau, de la Pierre-qui-boit.

Au détour au chemin, c'est encore la prairie Avec ses boutons d'or et son herbe fleurie, Frais vallon qui s'étend jusqu'au Moulin Crochet; Les coteaux de Saint-Luc empourprés de lumière Et les grands peupliers du bord de la rivière

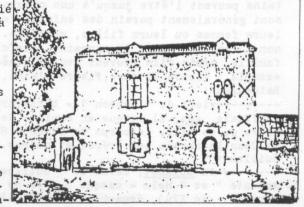
Qui descend à Gachet. Plus loin, au fond des bois, montrant sa tête grise Un énorme géant : le rocher de Moise Elève dans les airs son front majestueux; Les siècles ont passé sur sa rude nature; Mais toujours du printemps la sublime parure Rajeunit de ses flancs les contours sinueux.



La Clavelière :

dominant de Mervent, mentionnée dés le XVe siècle, dont le logis construit au XVI estècle comprenait des batiments enfermant une cour, avec probablement accés par un porche. Actuellement, l'habitation principale de la ferme représente l'ancien logis, reduit de moitié, dont l'entrée primitivement au milieu de la façade de la bâtisse, est maintenant à une extrémité. Elle donne accés à un escalier droit en pierre et dessert des salles pourvues de grandes cheminées. Cet escalier large, aux marches usées.

est en deux portions avec un palier. La preuve p incontestable que le logis fut réduit de moitié (mais pour quel raison ?)est qu'il subsiste à l'étage, la trace de l'ouverture d'une porte donnant sur la partie droite du logis aujourd'hui disparue. Au XVè siècle, là Clavelière, appartenait a Jean Bernard, écuyer, Sgr de la Clavelière. Au XVIIè siècle, au Sieur François Joly de St Picq (Doix) Sgr de la Clavelière, époux de Hélène Nicolas, il meurt en 1661. La Clavelière passe à son frère René, époux de Marie Durand. Au XVIIIè siècle, le propriétaire est " Messire " Alexis Le Maignan, écuyer, Sgr de la Givaudière (Foussais). Il ne demeure pas dans le logis et son fermier est Jean Mallet, comme le montre un extrait du registre pa-



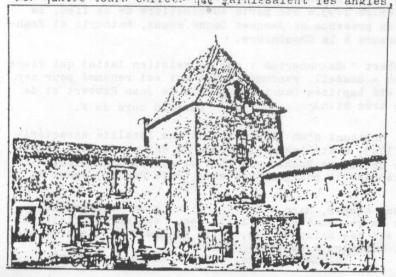
roissial de Mervent. "Le seize de Février I726, a été entérré au cimetière de ce lieu, le corps de défunt et honorable homme, Messire Alexis Le Maignan, assisté de Messires les curés de Vouvant, Bourneau, Mervent, présents Gabriel Alexis Le Maignan son fils, Jean Mallet son fermier de la Hte Clavelière, Jacques Bouron, Messire de la Rouergue, et autres d'icelieu..... Ouvrard curé de Mervent. "

En 1793, demeure dans une métairie de la Clavelière, François Gibaud, laboureur. La Chopinière :

nons une anecdote fournie par Mr 3..... Celle-ci lui a été transmise oralement par son grand-père. Il éxistait à la Chopinière, vers I850 un fabriquant qui allait vendre ses tamis et ses boisseaux sur les marchés et les foires. A cet effet, il installait un panneau sur lequel était mentionné: "..... Maître Moulin de la Chopinière, marchand de passous, marchand de grêle (tamis) et marchand de boisseaux, si vous voulez..."

En 1858, hené Moulineuf, boisselier de profession, porte au cimetière de ce lieu Marie Métay, 3C ans, son épouse, déclarée par son frère Louis Pierre Moulineuf, 43 ans, bordier, Chevalier de la Légion d'Honneur (pourquoi?).

siècle, beaucoup plus tard transformé en ferme. Originellement, ce logis de plan carré avec douves, avait une cour intérieure où l'on accéde toujours par un porche arrondi. Les quatre tours carrées qui garnissaient les angles, deux subsistent, une à peu prés



intacte, l'autre étêtée. Les douves ont été comblées et l'on peut dire que ce logis est de la même facture que la Citardière, car il comporte certaines similitudes d'architecture.

La Cornelière: son nom peut venir de "cornet "surnom de marchand, ou de l'oiseau "corneille "car on trouve aussi la Cornillère, nom de lieu habité de corneilles. Au XVIIè et au XVIIIè siècle, la Cornelière, appartenait a une famille "Julliot "dont les membres étaient établis sur Thouarsais, St Sulpice, la Châtaigneraie. En 1736, demeure à la Cornelière, Louis-Salomon Jul-

liot, fils de <u>Louis Julliot</u>, qui est un marchand.(de quoi ?)

D'Où vient votre nom de famille :

bulletins, il est intéressant de savoir qu'en régle genérale, le bapteme était administré le jour de la naissance et en présence des parrains et marraines. Exeption était faite chez les familles ditent "notables "où le baptême se pratiquait trois ou quatre jours aprés la naissance. Etaient des notables : les notaires, les officiers administratifs et judiciaires dont les gardes des forêts, les possesseurs de moulin ou de grosses fermes, les maitres artisans et bien entendu, les seigneurs possesseurs de fiefs. Au XVIIè siècle, être parrain ou marraine est un titre honorifique et certains peuvent l'être jusqu'à une cinquantaine de fois dans leur vie. Ces notables sont généralement parain des enfants de ceux qui travaillent sous leur dépendance, leurs femmes ou leurs filles, marraine. Dans 60% des cas, on donne à l'enfant le prénom du parrain ou de la marraine, parfois celui du père ou de la mère. Dans une même famille, trois fils peuvent avoir le même prénom. Pour les distinguer, on appelle per exemple : Pierre le père, Pierre l'ainé, Pierre le second, Pierre le jeune.

-----vient de "baston " = bâton, arme, pieux. Nom caractéristique du Poitou, avec sa finale <u>eau</u>, il évoque un manieur de bâton. Le 3 mars 1733, a été porté au cimetière de ce lieu, le corps de défunte Renée Batonncau, 34 ans, en présence de François et Jean Batonneau ses fréres et autres. Guillemet:

-----ou <u>Guilmet</u>, forme de "Guillem, Guillaume d'origine germ. vient de "Wil = volonté et "Helm = casque ". Nom de baptême donné comme patronyme et qui est trés répandu. En 1793, demeure à la Bodinière, Louis Guilmet, laboureur, époux de Renée Guilmet. Le premier jour de Décembre 1793, mariage de René Tirebois, laboureur, demeurant au village de Culdebray et de Jeanne, fille de François Guillemet, tisserand au village de l'Ourdraire.

Métais :

----s'écrivait eassi "Métay ". Indiscutablement, vient de métayer, celui qui tient une métairie. Nom de l'Ouest. L'onzième jour de février I737, célébration de mariage du Sieur Nicolas Charrier, sacristain, fils de feu Nicolas Charrier et Jeanne Métay de cette paroisse.

Pérochain :

-----peut s'écrire, Perrochain, Perrochin, vient de "perroche" endroit pierreux celui qui habite cet endroit. Exceptionnellement, "perro = père "et "chain "en vieux français = "piège pour oiseaux ". Ce peut être un surnom d'oiseleur, ou celui qui prend les oiseaux aux pièges. La seconde explication ne peut être retenue et confirmée qu'aprés avoir fait la généalogie des familles de ce nom. Le 7 Janvier I874, ont contracté mariage, louis Benjamin Perrochain 23 ans, menuisier, fils de feu Louis Perrochain et Angèle Marie Louise Sagot I8 ans née à Mervent, tailleuse, fille de François Sagot.

Picard :

----- vient de " pic ", ce nom d'origine saxonne a évolué en plusieurs temps pour aboutir en une finale en <u>ard</u> (Ouest)et désigne celui qui manie le pic. D'abord installés en Picardie, les " Picard " ont rayonné dans les régions de l'Ouest après les guerres de Cent-Ans. Le I6 Décembre 1793, a été porté au cimetière de ce lieu, le corps de défunte Perrine Picard, en présence de Jacques Donné époux, Mathurin et François ses frères, tous deux laboureurs à la Chopinière. Rimbert:

-----forme de "Raimbault, Raimbert "Ragnobertus: nom de saint(en latin) qui vient du nom germ. Ragnobert, Ragaubert = conseil, renommé, celui qui est renommé pour ses conseils. Le 8 Février 1731, a été baptisée Gabrielle, fille de Jean Rimbert et de Marie Baudry (Jean Rimbert signe trés bien)

Ouvrard curé de M.

Rocher :

-----variante, Rochet, Rochon: habitant d'un lieu-dit où d'une localité caractérisé.par des rochers. Le 7 Avril 1793, a été inhumé le corps de défunt Jacques Rocher, agé d'environ 75 ans en présence de Pierre Rocher son fils et autres d'icelieu. (60 ans plus tard.) 1793, habite dans le bourg de Mervent, Louis Rocher, époux de Marie Maupetit.
Suaudeau:

ment de " sueur, suaud " qui est le cordonnier. La finale <u>eau</u> est caractéristique du Poitou. Le 7 Novembre IE55, est née Marie Emilie, fille de Louis Suaudeau 30 ans. bûcheron, et de Marie Guillemet, bordière à Mervent.

Par devant nous, Normand maire de Mervent